

Création de 1,7 EPT aux Services industriels suite à la reprise de la gestion du réseau de gaz et à l'internalisation de l'approvisionnement en gaz de la Ville

1. INTRODUCTION

D'un commun accord entre les communes actionnaires de Régiogaz SA en 2019, les activités de gestion du réseau de gaz delémontain ont été internalisées aux Services industriels de Delémont (SID) au 1^{er} janvier 2020. Le projet de restructuration de la société a révélé qu'il était en effet plus opportun pour les communes actionnaires de Régiogaz SA que les SID reprennent ces activités.

Depuis, le Conseil communal de Delémont a également décidé de s'approvisionner sur le marché dès le 1^{er} octobre 2023.

Ces deux décisions cumulées ont des conséquences avantageuses importantes sur les prix pour la clientèle, puisque des économies substantielles sont attendues, correspondant à environ CHF 500'000.- selon tableau d'incidences financières du point 4 ci-dessous.

Il est en revanche important de relever que ces nouvelles activités gazières au sein des SID, ultérieures à la mise en place de Reflecta, représentent une charge de travail supplémentaire importante qui doit impérativement être compensée par l'adaptation des ressources humaines à long terme.

Les SID souhaitent mettre en évidence qu'à l'exception de mandats de génie civil, toutes les prestations sont fournies en interne. Ainsi, à chaque projet et pour chaque prestation délivrée, ce sont des ressources internes qui sont mobilisées. Ce fonctionnement est garant de la qualité des résultats et des performances financières des SID depuis de nombreuses années.

Conformément aux bases légales en vigueur (art. 29, al.5 ROCM), le Conseil de Ville est compétent en matière de création ou de suppression de postes au sein de l'administration communale. Par le biais du présent rapport, le Conseil communal souhaite adresser au Conseil de Ville une demande concernant les ressources suivantes :

- **Fonctionnarisation de 0.9 EPT d'agent-e administratif-tive 2** pour l'internalisation de la gestion du réseau de gaz. Ces ressources sont engagées depuis avril 2021 à titre provisoire et par le biais d'un engagement à titre auxiliaire (contrat à durée limitée). Une création formelle de ce poste est nécessaire.

- **Création de 0.8 EPT d'agent-e administratif-tive 1** pour l'internalisation des tâches liées à la gestion de l'approvisionnement en gaz. Cette création de poste est nécessaire afin d'attribuer durablement les ressources permettant de répondre efficacement à l'augmentation massive des tâches liées aux activités gazières.

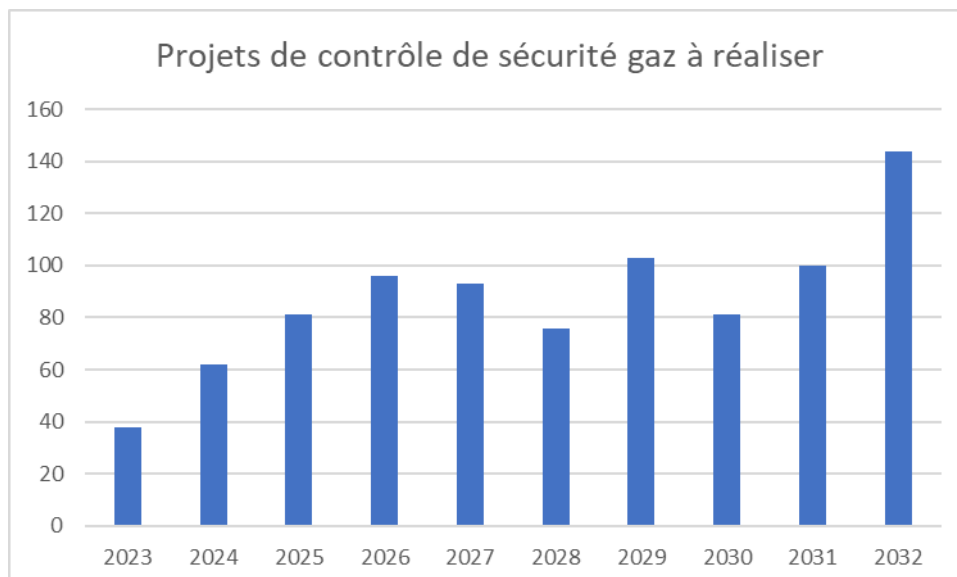
Les détails de ces créations de postes (missions et profil du poste) ainsi que les répercussions financières qui y sont liées sont présentés aux points 3 et 4 de ce document. Le Conseil communal précise ici que l'entier des montants financiers concernés a déjà été pris en compte dans le budget pour 2023 et qu'il sera autofinancé par les rubriques comptables des SID.

2. ÉTAT DE SITUATION

2.1. Internalisation de la gestion du réseau de gaz

L'internalisation de la gestion du réseau de gaz par la Ville en 2020 a généré un accroissement important d'activités et de tâches administratives. Afin de pouvoir répondre aux besoins urgents et d'assumer ce surcroît d'activité, des ressources complémentaires ont dû être attribuées, sous la forme toutefois d'un engagement provisoire et en qualité de personnel auxiliaire, à un taux de 90%. Les activités essentielles qui sont assumées par le biais de ce poste provisoire sont les suivantes :

- 1) Gestion administrative de la base de données des installations de gaz dans Innosolvenegy (NEST-ISE), 2'435 installations sous gestion au 30 septembre 2022 (chaudières, appareils de cuisson, chauffe-eaux, installations industrielles).
- 2) Gestion administrative des avis d'installation et des contrôles de sécurité des installations de gaz, dont le Service eau et gaz doit assurer le suivi technique. La partie administrative (processus, mise à jour des bases de données, correspondance, etc.) est assurée par le personnel du service clientèle.



- 3) Gestion administrative des prestations sur mandat des propriétaires pour la réalisation des contrôles de sécurité des installations de gaz, la réalisation du contrôle est assurée par le Service eau et gaz.
- 4) Préparation et mise en place des tâches et procédures liées aux mesures fédérales quant à l'augmentation du risque de pénurie de gaz, selon OIC Gaz, classification des consommateurs et mise à jour des données incluses.
- 5) Augmentation de la masse de travail qui se traduit notamment par le nombre croissant de pièces et d'écritures comptables.
- 6) Mise en place et suivi de la comptabilité analytique pour un suivi adéquat des dépenses internes des réseaux (5-bar et local) et de la partie approvisionnement pour assurer une tarification transparente des coûts.
- 7) Suivi des rappels de factures et des arrangements de paiements toujours plus important au vu de la situation actuelle et future de nos clients.
- 8) Production de statistiques obligatoires pour les institutions cantonales et fédérales liées au gaz (RCJU, OFS, ASIG, SSIGE, etc...).

Actuellement, si l'on observe une diminution du nombre d'avis pour des nouvelles installations de gaz (31 projets en 2020, 33 en 2021, 10 de janvier à septembre 2022), les SID doivent faire face à une augmentation massive du nombre de demandes de raccordement pour des installations photovoltaïques et des pompes à chaleur (68 projets en 2020, 86 en 2021, 200 de janvier à octobre 2022). Les nouvelles requêtes font l'objet de délais d'attente de plusieurs semaines.

Les SID parviennent à répondre à la demande grâce aux ressources auxiliaires qui ont été engagées à titre provisoire par le Conseil communal jusqu'en début d'année 2023. Au vu de la situation actuelle et de la tendance qui se dessine, il apparaît par contre évident que ces ressources doivent être pérennisées pour garantir durablement le suivi et la gestion des tâches.

2.2. Reprise de l'approvisionnement en gaz

Les activités et tâches liées à la reprise de l'approvisionnement en gaz par la Ville nécessitent la création d'un poste d'agent-e administratif-ve pour un équivalent de 80%. En effet, selon l'analyse interne effectuée quant à la répartition des activités et tâches en fonction des postes et compétences, les éléments suivants doivent être assurés :

- 1) Suivi du bilan énergétique nécessaires pour l'approvisionnement ;
- 2) Souscription SwissGaz et fournisseurs amont ;
- 3) Suivi et mise à jour back-office pour la stratégie de couverture établie ;
- 4) Validation et suivi des transactions effectuées ;
- 5) Participation à la tarification des produits (*unbundling* réseau-énergie) ;
- 6) Gestion de la réinjection de gaz dans le réseau local ;
- 7) Suivi des ventes de gaz et mise à jour des tableaux de bord ;
- 8) Gestion des produits/prix ;
- 9) Communication en lien avec la situation du gaz et conseils à la clientèle ;
- 10) Suivi du cadre légal et de l'évolution du marché ;
- 11) Stratégie d'évolution pour les produits de gaz.

Le présent message ne prend pas en compte les éventuelles adaptations légales futures, notamment en ce qui concerne l'ouverture totale du marché du gaz, dont les entrées en vigueur respectives sont constamment repoussées par les autorités fédérales et dont les impacts réels sur la structure des SID ne sont à ce stade pas mesurables.

3. CRÉATION DE 1,7 EPT

Afin de pouvoir assurer les missions confiées et détaillées plus haut, les nouveaux postes à formaliser ou à attribuer au sein des SID sont les suivants :

- Fonctionnarisation d'un poste, d'agent.e administratif.tive 2 à 90%. Ces ressources ont été engagées à titre provisoire uniquement en avril 2021 et l'expérience montre qu'il est absolument nécessaire de les pérenniser pour assurer les missions du service en termes de gestion du réseau de gaz. Une création de poste formelle doit être faite en conséquence.
- Création d'un poste d'agent.e administratif.tive 1 à 80%. L'analyse détaillée des activités pour la reprise de l'approvisionnement en gaz a été effectuée et démontre le besoin en ressource à hauteur de 80% (voir point précédent).

Les missions et tâches générales dévolues aux postes nouvellement créés, ainsi que le profil et les compétences attendus pour ces nouvelles fonctions sont détaillés ci-dessous.

Agent.e administratif.tive 2 à 90%

Missions :

- Assurer la mise à jour et la gestion administrative de la base de données des installations de gaz ;
- Assurer la gestion administrative des avis d'installations et des contrôles de sécurité des installations de gaz ;
- Assurer la gestion administrative des prestations pour la réalisation des contrôles de sécurité des installations de gaz ;
- Assurer la classification des consommateurs de gaz conformément à OIC gaz ;
- Participer à l'établissement des statistiques et des indicateurs clés ;
- Assurer le traitement des demandes de la clientèle gaz ;
- Participer à la réalisation du contenu des communications en lien avec le gaz, et à leur diffusion ;
- Assurer le traitement des factures de gaz entrantes (fournisseurs) et sortantes (factures énergie et factures diverses) ;
- Mise en place et suivi de la comptabilité analytique pour la séparation des coûts réseau 5-bar, réseau local et énergie ;
- Participation au traitement contentieux en lien avec les clients gaz.

Profil d'exigences :

- Formation initiale pratique : CFC d'employé.e de commerce ;
- Pratique professionnelle avérée, construite sur une expérience de plusieurs années dans le domaine commercial ;
- Connaissances spécifiques du domaine de l'énergie, un atout.

Agent.e administratif.tive 1 à 80%

Missions :

- Assurer la mise à jour et le suivi du bilan énergétique, des profils de consommations actuels et futurs et des souscriptions avec les fournisseurs amont ;
- Assurer la mise en conformité juridique des contrats avec les fournisseurs amont, tant au niveau du réseau qu'au niveau de l'énergie ;
- Elaborer les ordres limites d'achat en fonction de la stratégie de couverture adoptée et aider à la préparation des présentations qui devront être effectuées aux autorités ;
- Assurer le back-office pour le bilan énergétique, le suivi du portefeuille et la validation des transactions ;
- Comprendre et rapporter à ses supérieurs l'outil de suivi du portefeuille ;
- Assurer le suivi et la mise à jour de la réglementation en lien avec la gestion du réseau de gaz et l'approvisionnement en gaz ;
- Valider les factures énergies et transport en fonction des approvisionnements effectués et des conditions-cadre des contrats signés ;
- Assurer la veille latente de la situation du marché pour assurer des prises de décisions dynamiques ;
- Assurer le respect de la réglementation, notamment en lien avec le metering code du gaz ;
- Aider à la mise en place d'une stratégie produits/prix pour les futurs nouveaux produits gaz qui seront proposés.

Profil d'exigences :

- Formation initiale : CFC d'employé-e de commerce avec maturité professionnelle ;
- Formation supérieure en gestion (de type HEG), un avantage ;
- Pratique professionnelle avérée, construite sur une expérience de plusieurs années dans le domaine commercial ;
- Connaissances spécifiques du domaine de l'énergie, un atout ;
- Autonomie, rigueur et précision.

4. REPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Le tableau suivant permet de résumer les incidences financières de l'internalisation de chacune des activités :

Libellé	Économies annuelles enCHF	Charges annuelles enCHF
Internalisation GRD* (moyenne 2013-2018)**	429'000.-	101'000.-
Internalisation appro*** marge Régiogaz: max. 0.2 cts/kWh marge EDJ estimée: 0.2 cts/kWh	300'000.-	99'000.-
Prestations gestion de portefeuille (prestation faisant l'objet de l'appel d'offres)	-	29'000.-
Total	729'000.-	229'000.-
Gain annuel net de l'internalisation des ressources aux SID		500'000.-

* = contribution moyenne à Régiogaz SA./prestations moyennes à Régiogaz SA

** 2019 non représentatif (pas de Directeur)

*** prévisions 2023 = environ 75GWh

L'internalisation des ressources permet donc une économie nette annuelle toutes charges déduites de CHF 500'000.-. La charge financière annuelle nette pour la création des deux postes sera de CHF 200'000.- charges sociales comprises. Ce montant est intégré au budget 2023 dans les rubriques suivantes des SID :

- 8720.30101.00 : CHF 155'000.-
- 8720.305X0.00 : CHF 45'000.-

Les charges salariales (et autres cotisations) liées au poste d'agent-e administratif-tive 2 à 90% ont déjà été intégrées au budget des deux exercices précédents. Ce poste ne représente donc pas une charge nouvelle et sa création n'engendrera par conséquent aucune augmentation de la masse salariale par rapport à la situation actuelle.

L'augmentation de la dotation n'entraînera aucune hausse complémentaire du prix du gaz. Bien au contraire, elle permettra le maintien d'économies substantielles qui permettront de contenir les hausses conséquentes observées sur les marchés ces derniers mois.

En revanche, il importe d'insister sur le fait que sans ces ressources, les SID ne seront pas en mesure d'assurer ces prestations.

5. PRÉAVIS ET CONCLUSION

Le Conseil communal est d'avis que le surcroît de travail généré par les projets énergétiques planifiés sur les prochaines années et la spécificité des compétences liées à ce domaine d'activité nécessitent de nouvelles ressources humaines à court terme.

Le Conseil communal sollicite par conséquent l'aval du Conseil de Ville et propose d'accepter la création des postes d'agent-e administratif-tive 1 à 80% et d'agent-e administratif-tive 2 à 90%, au sein du Département EE.

La présente requête a été préavisée favorablement par les commissions suivantes :

- Commission de l'énergie et des eaux, lors de sa séance du 8 décembre 2022 ;
- Commission des finances, lors de la séance du 15 décembre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La Chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat-Gyger

Delémont, le 17 janvier 2023

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 17 janvier 2023 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 5 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'énergie et des eaux, et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La création de 1,7 EPT aux Services industriels suite à la reprise de la gestion du réseau de gaz et à l'internalisation de l'approvisionnement en gaz de la Ville est acceptée.
2. La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Khelaf Kerkour

Catherine Friedli

Delémont, le 30 janvier 2023